



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Vice-Président du Conseil départemental

Cannes, le 14 novembre 2019

Réf. : DC/IP/sb 180179-16DS

Chère Madame,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier par lequel vous me faites part de vos inquiétudes quant aux nuisances sonores croissantes générées par le survol des avions dans votre secteur d'habitation. J'ai été soucieux de vous apporter des éléments de réponse les plus précis et actualisés, à la suite notamment de mes dernières démarches entreprises auprès du Préfet des Alpes-Maritimes ; ce qui explique le délai de ma réponse, dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Sachez que je suis particulièrement sensible aux nuisances générées par les survols des zones peuplées par les avions et les hélicoptères en provenance et à destination de l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Comme vous le savez, la gestion du trafic aérien ne relève pas de la compétence des maires mais exclusivement de l'Etat. Les communes n'ont pas le pouvoir de contrôler et de sanctionner le non-respect de la réglementation.

Toutefois, j'ai, à plusieurs reprises, alerté la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) et l'exploitant aéroportuaire sur cette question d'un enjeu majeur pour notre qualité de vie, leur demandant notamment, de mettre en place des contrôles pour s'assurer du respect de la réglementation par les pilotes, en termes d'altitude et de trajectoires, afin de limiter les nuisances.

Ainsi, le 3 septembre 2018, en concertation avec les mairies de Mougins, Mandelieu-La Napoule et la Roquette-sur-Siagne, nous avons demandé à la D.G.A.C. que des mesures concrètes soient prises en faveur du respect des riverains et que soit lancée une nouvelle étude concernant la desserte de l'aéroport par le Nord-Ouest, qui serait complémentaire de l'approche actuelle.

Or, force a été de constater que cette demande soutenue et relayée par l'ensemble des maires, l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (A.D.N.A.) et de nombreux résidents des communes du bassin de vie cannois, n'a pour l'instant pas abouti, ni donnée lieu à une expérimentation.

1/2

C'est pourquoi, j'ai souhaité cet été, avec les mairies de Mougins, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mouans-Sartoux, la Roquette-sur-Siagne et Pégomas, alerter Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes sur l'absence de réponse concrète de la part de la D.G.A.C., par la correspondance du 9 août dernier dont vous trouverez copie ci-jointe.

Ainsi, par ce courrier, nous avons également relayé la légitime demande de l'ADNA d'obtenir une communication mensuelle des tracés et trajectoires des vols, ainsi que le recours à un cabinet d'étude indépendant et spécialisé dans l'examen des trajectoires de vol. Dans sa réponse en date du 21 octobre dernier, le Préfet nous précise que des sanctions pour les pilotes qui ne respectent pas les trajectoires ou les limitations du nombre de tours de pistes, ont été mises en place. A également été confirmé, le lancement par la D.G.A.C. d'une étude spécifique, pour définir une trajectoire alternative, utilisant les dernières avancées en matière de téléguidage.

Nous serons particulièrement vigilants sur ces avancées annoncées dont la concrétisation est essentielle.

En parallèle et concernant plus spécifiquement votre lieu d'habitation, je demande à Philippe Carassou-Maillan, Directeur général adjoint de la Communauté d'Agglomérations Cannes Pays de Lérins, chargé du suivi de ses dossiers et joignable au 04 89 82 27 41, de prendre votre attache. Il fera le lien avec les autorités compétentes pour vous apporter les détails quant au survol de l'impasse des Floribondas.

Soyez assurée du suivi attentif que je porte à l'amélioration concrète et durable de la situation.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et de la vie.*

*Bien cordialement,*

Le Maire,



**David LISNARD**

Pièces jointes : mon courrier à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes du 9 août 2019 ainsi que sa réponse en date du 21 octobre dernier.

2/2